



Reconnaissance de dettes solidaire

Par **nanar44**, le **07/05/2010** à **11:08**

Bonjour,

J'ai accordé pour une somme conséquente une reconnaissance de dettes à un couple non marié ni pacsé, dans cette lettre chacun reconnaît me devoir la moitié de la somme, celle-ci ayant servi à l'achat d'un camping car, hors ce couple se sépare et l'homme désire conserver le véhicule et bien sûr la femme ne veut pas payer pour un bien dont elle ne pourra jouir. Quel recours puis-je avoir, ai-je le droit de demander le remboursement pour non respect des clauses ?